

République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 24 juin 2025

ACHAT DE LA PARCELLE AK 449

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Etaient présents (17) ou représentés (3) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Jean-Paul BOUVIER, *Gérard CHEVRIER-DOUSSET représenté par Valérie ROUX*, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, *Magali LEWICKI représentée par Dominique GUELON*, Arnaud MITORAJ, *Sophie PICOT représentée par Sébastien MORANGE*, Alexandra PIRON, Laurence RAGI, Aline TETEVIDE, Valéry VIALARD,

Étaient excusée (1) ou absents (2) :

Bénédicte BORREL Xavier DUBOIS, Julie DURIEZ,

Secrétaire de séance : Valérie ROUX

Vu que la parcelle en question longe l'Auzon et permet le passage à pieds le long de l'Auzon

Considérant que les propriétaires sont disposés à vendre une partie de leur parcelle pour régulariser la situation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'acquérir** la parcelle AK 449 d'une surface de 2742 m2 au prix de 1 € le m2 à la société Les Quatre Saisons pour un montant de 2742 €
- **de mettre** à la charge de la Commune les frais de géomètre pour la division parcellaire
- **de désigner** Me Camille JARRY notaire à Clermont-Ferrand pour faire tous actes et procédures en lien avec cette vente
- **de mettre** à la charge de la Commune les frais de notaire liés à cette vente

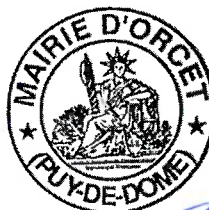
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette vente

Fait et signé à Orcet, le 27 juin 2025

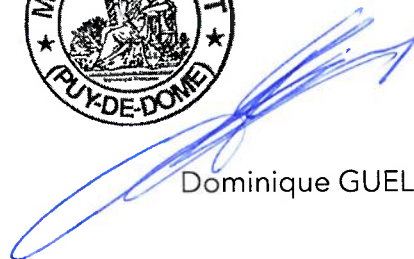
La Secrétaire de séance



Valérie ROUX



Le Maire,



Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.